

Les Entreprises Bold Capital

(la « société »)

FORMULAIRE DE PROCURATION (LA « PROCURATION »)

Assemblée annuelle et extraordinaire
le 24 juillet 2020 à 10h00 (heure normal de l'est)
<https://us02web.zoom.us/j/89602861905?pwd=aVcrVEEwaVFNMlJYS2taaFR3Z0Uzd09>
(l'« assemblée »)

DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES : le 18 juin 2020

NUMÉRO DE CONTRÔLE :

NUMÉRO DE SÉQUENCE :

ÉCHÉANCE POUR LA PRÉSENTATION DE

LA PROCURATION : le 22 juillet 2020 à 17h00 (heure normal de l'est)

FAÇONS DE VOTER	
INTERNET	Rendez-vous au www.voteproxonline.com et saisissez le numéro de contrôle à 12 chiffres indiqué ci-dessus.
TÉLÉCOPIEUR	416 595-9593
POSTE OU REMISE	Compagnie Trust TSX 100, rue Adelaide Ouest, bureau 301 Toronto (Ontario) M5H 4H1

Par la présente, le soussigné désigne **Peter Rona, président et chef de la direction** de la société ou, à défaut de lui **Nabil Ishak, chef des finances** de la société (les « représentants de la direction ») ou, au lieu de ceux-ci, la personne désignée suivante

Nom de la personne désignée en caractères d'imprimerie

à titre de fondé de pouvoir chargé de le représenter à l'assemblée et autorisé à agir et à voter en son nom relativement à toutes les questions qui seront dûment présentées à l'assemblée ainsi qu'à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, de la même manière et avec les mêmes pouvoirs que si le soussigné était lui-même présent à ladite assemblée ou à une reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, conformément aux instructions de vote indiquées ci-dessous, s'il y en a.

– VEUILLEZ CONSULTER LES LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AU VOTE AU VERSO –

RÉSOLUTIONS – LE TEXTE SURLIGNÉ AU-DESSUS DES CASES INDIQUE LES RECOMMANDATIONS DE VOTE DE LA DIRECTION

1. Élection des administrateurs

POUR ABSTENTION

- a) Peter Rona
- b) Nabil Ishak
- c) John Paradias
- d) Denis Bouchard
- e) Octavio Soares
- f) Jean-Robert Pronovost

☐	☐
☐	☐
☐	☐
☐	☐
☐	☐
☐	☐

2. Nomination de l'auditeur

POUR ABSTENTION

Nomination de **Mallette s.e.n.c.r.l.** à titre d'auditeur de la société pour le prochain exercice et autorisation des administrateurs de fixer la rémunération de l'auditeur.

☐	☐
--------------------------	--------------------------

3. Approbation et confirmation du régime d'achat d'actions

POUR CONTRE

Considérer et, s'il est jugé approprié, adopter, avec ou sans modification, une résolution (dont le texte est reproduit à l'Annexe « A » des présentes) en vue de l'approbation et la confirmation du régime d'options d'achat d'actions proposé de la Société, conditionnellement à la réalisation de l'opération admissible proposée (telle que définie ci-dessous), dont le texte est reproduit à l'Annexe « C » des présentes, le tout tel que décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe.

☐	☐
--------------------------	--------------------------

4. Changement de dénomination sociale

POUR CONTRE

Étudier et, s'il est jugé approprié, adopter, avec ou sans modification, une résolution spéciale (dont le texte se trouve à l'Annexe « E » de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe) autorisant le conseil d'administration de la Société (le « Conseil ») à modifier les statuts de la Société afin de changer sa dénomination sociale pour « Dymedso Inc. », ou toute autre dénomination sociale que le Conseil pourrait déterminer, conditionnellement à la réalisation de l'opération admissible proposée (telle que définie ci-dessous), le tout tel que décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe.

☐	☐
--------------------------	--------------------------

5. Regroupement des actions

POUR CONTRE

Étudier et, s'il est jugé approprié, adopter, avec ou sans modification, une résolution spéciale (dont le texte se trouve à l'Annexe « F » de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe) autorisant le Conseil à modifier les statuts de la Société pour que soient regroupées toutes les actions ordinaires émises et en circulation de la Société (les « Actions ordinaires »), selon un ratio qui sera établi par le Conseil d'un maximum de quatre Actions ordinaires avant le regroupement pour une Action ordinaire après le regroupement, avec prise d'effet à la discrétion du Conseil et conditionnellement à la réalisation de l'opération admissible proposée (telle que définie ci-dessous), le tout tel que décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe.

☐	☐
--------------------------	--------------------------

6. Nomination d'administrateurs supplémentaires

POUR CONTRE

Considérer et, s'il est jugé à propos, adopter, avec ou sans modification, une résolution spéciale (dont le texte est reproduit à l'Annexe « G » de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe) autorisant le Conseil à modifier les statuts de la Société afin de prévoir que les administrateurs de la Société peuvent nommer un ou plusieurs administrateurs supplémentaires dont le mandat expire au plus tard à la clôture de la prochaine assemblée annuelle, à condition que le nombre total des administrateurs ainsi nommés n'excède pas le tiers du nombre des administrateurs élus à la dernière assemblée annuelle, le tout tel que décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe.

☐	☐
--------------------------	--------------------------

La présente procuration annule et remplace toutes les procurations antérieures et ELLE DOIT ÊTRE SIGNÉE.

NOM EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

Signature du propriétaire inscrit

Date (MM/JJ/AAAA)

Lignes directrices et conditions relatives au vote par procuration

1. LA PRÉSENTE PROCURATION EST SOLLICITÉE PAR LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ.
2. IL Y A LIEU DE LIRE LA PRÉSENTE PROCURATION CONJOINTEMENT AVEC LES DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE AVANT DE VOTER.
3. Si vous nommez les représentants de la direction pour exercer les droits de vote rattachés à vos titres, ils voteront conformément à vos instructions ou, en l'absence d'instructions, conformément aux recommandations de vote de la direction relativement à chacune des résolutions figurant au verso. Si vous désignez une autre personne pour qu'elle exerce les droits de vote afférents à vos titres, celle-ci votera également conformément à vos instructions ou, en l'absence d'instructions, à son gré.
4. La présente procuration confère à la personne désignée le pouvoir de voter à son gré relativement aux modifications ou aux changements touchant les questions indiquées dans l'avis de convocation à l'assemblée qui l'accompagne et aux questions dûment présentées à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.
5. Chaque porteur de titres a le droit de désigner une personne autre que les représentants de la direction indiqués aux présentes pour le représenter à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. Il peut exercer ce droit en inscrivant dans l'espace prévu à cette fin le nom de la personne désignée, laquelle n'est pas tenue d'être un porteur de titres de la Société.
6. Pour être valide, la présente procuration doit être signée. Prière de la dater. Si aucune date ne figure sur la procuration, elle sera réputée porter la date de sa mise à la poste à l'intention des porteurs de titres de la Société.
7. Pour être valide, la présente procuration doit être présentée au moyen de l'une des **façons de voter** et elle doit être reçue par la Compagnie Trust TSX avant l'échéance pour la présentation de la procuration indiquée au verso ou, en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, pas moins de 48 heures (samedi, dimanche et jours fériés exceptés) avant la reprise de l'assemblée ajournée ou reportée. Le président de l'assemblée pourra à son gré accepter ou rejeter les procurations présentées en retard, et il n'est nullement tenu d'accepter ou de rejeter en particulier certaines procurations.
8. Si le porteur de titres est une société, la procuration doit être signée par un dirigeant ou un avocat dûment autorisé de celle-ci; le porteur de titres pourrait devoir fournir des documents attestant la capacité du signataire à signer la procuration.
9. Les lignes directrices pour la bonne exécution de la procuration sont disponibles au www.stac.ca. Reportez-vous au document *Proxy Protocol*.

Investisseurs inSite

La Compagnie Trust TSX offre sans frais aux porteurs de titres un accès sécurisé 24 h/24 à toutes les données de leur compte, comprenant un sommaire de leurs avoirs, un historique des transactions, des liens vers des formulaires utiles et une foire aux questions.

Pour vous inscrire, visitez le www.tsxtrust.com/investorinsite.

Cliquez sur « Inscrivez-vous », puis remplissez le formulaire d'inscription. Appelez-nous sans frais au 1-866-600-5869 si vous avez des questions.

Demande d'états financiers

Conformément à la réglementation régissant les valeurs mobilières, les porteurs de titres peuvent demander de recevoir les états financiers annuels et intermédiaires et les rapports de gestion s'y rattachant.

Au lieu de recevoir les états financiers par la poste, vous pouvez choisir de les consulter sur le site de SEDAR : www.sedar.com.

Je suis actuellement un porteur de titres de la Société et je demande ce qui suit :

- ☐ États financiers et rapport de gestion annuels
(Cochez cette case pour NE PAS recevoir les états financiers annuels et le rapport de gestion s'y rattachant.)
- ☐ États financiers et rapport de gestion intermédiaires
(Cochez cette case pour recevoir les états financiers intermédiaires et les rapports de gestion s'y rattachant.)

Si vous exercez votre droit de vote en ligne et que vous souhaitez recevoir les états financiers, veuillez remplir le formulaire de demande d'états financiers en ligne après vos instructions de vote.

Si l'échéance est passée, veuillez envoyer ce côté du formulaire par télécopieur au 416 595-9593.

Les Entreprises Bold Capital
2020